

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-113 : Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et des Pays de Grignan – C2EG Renouvellement d'adhésion 2020

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, pour la durée de son mandat, pour « *approuver et signer les renouvellements d'adhésions aux associations et procéder au paiement des cotisations, quand aucune modification substantielle n'est apportée aux engagements validés par le Conseil Communautaire* »,

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « *Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté* », intégrant le soutien financier aux structures associatives qui ont pour objectifs la mise en réseau des créateurs et chefs d'entreprises,

Vu la Délibération n°2015-131 du 27 novembre 2015, autorisant la signature de la Communauté de Communes en tant que partenaire institutionnel dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020 conclu par la Commune de Valréas,

CONSIDERANT que le Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et des Pays de Grignan – C2EG – sis, 116 Chemin Mialouze à Montségur sur Lauzon (26130), soutenu depuis sa création par la Communauté de Communes, sollicite de la CCEPPG le renouvellement de sa cotisation permettant le financement de son fonctionnement pour l'année 2020, et de sa cotisation relative à l'organisation de Contact'Emploi, dans le cadre du contrat de ville de la commune de Valréas,

CONSIDERANT le contexte sanitaire lié à l'épidémie Covid-19 qui a entraîné un retard dans l'appel à cotisation de l'association C2EG,

CONSIDERANT les éléments de bilan Contact'Emploi 2020 communiqués par l'association,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE REGLER le renouvellement de la cotisation 2020 au titre du fonctionnement du Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et des Pays de Grignan – C2EG – sis, 116 Chemin Mialouze à Montségur sur Lauzon (26130), dont le montant annuel est arrêté à 3 900.00 euros TTC.

Article 2 : DE REGLER le renouvellement de cotisation 2020 au Club des Entrepreneurs De l'Enclave des Papes et des Pays de Grignan – C2EG – sis, 116 Chemin Mialouze à Montségur sur Lauzon (26130), relative à l'organisation de Contact'Emploi, dans le cadre du contrat de ville de la commune de Valréas, fixée à la somme de 1 100.00 euros,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le **10 DEC. 2020**
ID : 084-200040681-20201209-DP_2020_113-DE

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 09 décembre 2020

Le Président,
Patrick ADRIEN

